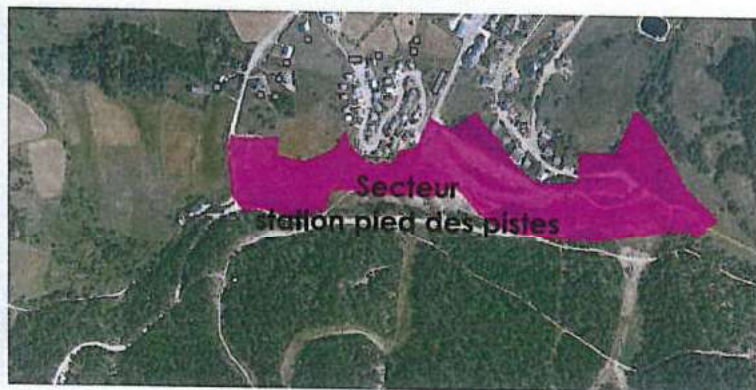


## 7. Secteur au pied des pistes – La Station

### Caractéristiques du secteur

- **Superficie** : environ 6,5 hectares.
- **Zonage PLU** : 4AU, bloquée à l'urbanisation.
- **Situation et contexte** :
  - Secteur situé au Sud de la Station, au pied des pistes.
  - Parcelles appartenant majoritairement à la commune.
  - Ce secteur a un enjeu paysager fort puisqu'il se situe en front des pistes de ski.
  - Présence d'un EBC sur le secteur.

Situation du secteur 8



Vue depuis la route des Pistes vers les remontées mécaniques



### Les objectifs

#### AMENAGEMENT

- Ce secteur est destiné à recevoir **à long terme** l'implantation d'habitations, de restaurants, d'hôtels, de services ou d'activités commerciales et touristiques, après adaptation du document d'urbanisme.
- Cette zone est destinée en outre à accueillir des activités spécialisées liés à l'exploitation des engins de remontées ou de services publics de la station.
- L'urbanisation de ce secteur est **conditionnée par une étude d'aménagement d'ensemble** afin de garantir la cohérence du projet et traiter qualitativement le front de neige et qui devra prendre en compte les secteurs définis par la Charte du Parc Naturel Régional.
- Des aires de stationnements devront être aménagées afin d'accueillir les touristes.
- Prévoir des traitements paysagers qualitatifs sur les franges urbaines situées à l'Ouest et au Sud afin de permettre une bonne transition avec les espaces naturels et le pied des pistes.

## 7. Secteur au pied des pistes – La Station

### HABITAT

- **Typologie des logements souhaités** : habitat individuel et collectif, services (restaurants, hôtels...), et activités commerciales et touristiques.

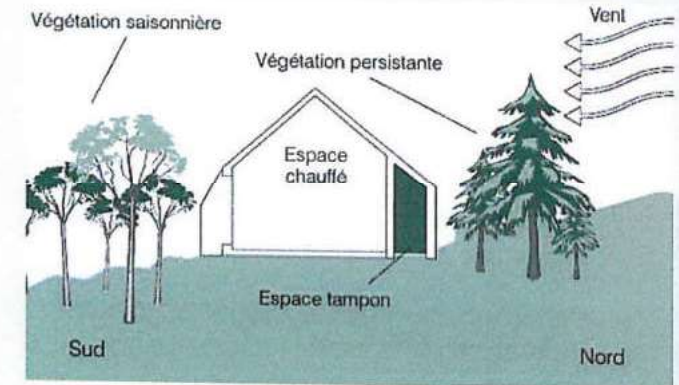
### TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- **Desserte interne** :
  - Traiter le chemin de desserte existant.
  - Prévoir la continuité des dessertes routières existantes sur le secteur.
- **Stationnement interne** :
  - Prévoir deux places de stationnement par unité de logement.

### DEVELOPPEMENT DURABLE

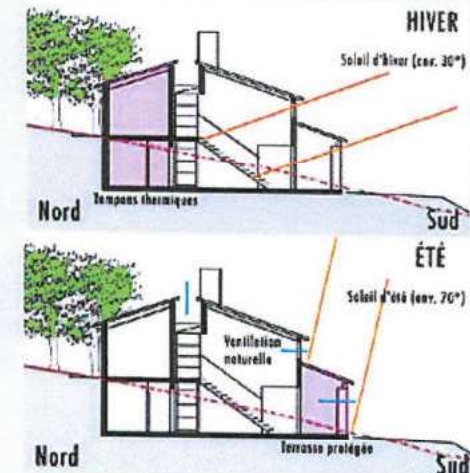
- Prévoir des espèces végétales locales.
- Proposer une forme et une composition urbaine tenant compte de l'ensoleillement, du vent dominant et de la topographie afin de favoriser l'emploi des énergies renouvelables, la mise en œuvre d'un habitat passif ainsi qu'un éclairage naturel optimal.

### Implantation de la végétation par rapport au vent dominant



Au Sud, protection de la chaleur en été et laisse passer les rayons du soleil l'hiver.  
Au Nord, protection des vents froids.

### Orientation de la maison par rapport à l'ensoleillement



Etablir l'orientation optimale pour garantir le meilleur éclairage pour les pièces principales (séjour, cuisine, salle à manger, chambres), le maximum de protection de ces pièces aux intempéries, le plus grand apport thermique gratuit. 26

**SECTEUR AU PIED DES PISTES - LA STATION**  
**ORIENTATION D'AMENAGEMENT**

